

---

CLAUDE MALHURET

## MAIRE D'UNE VILLE

TÉMOIGNAGE

**D**ANS UN MONDE OÙ LES CHANGEMENTS s'accélèrent, où les rôles évoluent, la fonction de maire est sans doute perçue aujourd'hui comme un des derniers pôles de permanence et de stabilité. Pourtant les maires sont aujourd'hui entraînés comme chacun d'entre nous dans le vaste mouvement qui transforme peu à peu nos sociétés. S'il fallait définir d'une phrase le point d'équilibre provisoire qui caractérise la situation des élus municipaux, je dirais qu'il est marqué d'une part par les contraintes nouvelles d'une gestion de plus en plus difficile et de l'autre par l'intérêt croissant qu'offrent les possibilités accrues de maîtriser et de réaliser ses projets. Dans les deux cas, la conséquence en est un accroissement de charges et de responsabilités.

29

### UNE GESTION DE PLUS EN PLUS CONTRAIGNANTE

Et cette évolution n'est pas toujours très bien vécue comme en témoignent deux articles parus récemment dans la presse spécialisée, intitulés respectivement « Les maires ont le blues » et « Le dur métier de maire », analysant un sondage réalisé en septembre dernier auprès de six cents maires. On y apprend par exemple que 40 % des maires sortant ne sont pas certains de se représenter, ou encore que quatre maires sur dix considèrent que la situation financière de leur commune n'est pas satisfaisante. Or, il n'y a pas, loin de là, 40 % des communes françaises en difficulté financière. Mais il est probable que ces réponses traduisent une inquiétude sur l'équilibre des budgets à venir devant l'accroissement des charges.

*Les exigences croissantes des administrés pour des services de qualité*

Au cours des dernières années sont en effet venues peu à peu s'ajouter de nouvelles responsabilités qui n'incombaient pas auparavant aux municipalités. Un premier exemple : la montée de la petite délinquance, de plus en plus insupportable à nos concitoyens, leur sensibilité croissante à la qualité de leur vie quotidienne (plaintes contre le bruit, les nuisances diverses...) ont du mal à trouver des solutions satisfaisantes. La police nationale dispose de fonctionnaires dévoués mais manque de moyens et d'effectifs. Elle est redéployée vers les zones les plus critiques, qui se multiplient. Après beaucoup d'hésitations, j'ai dû me décider, comme 80 % de mes collègues, à créer une police municipale. Non armée, chargée avant tout de la prévention et de l'ilotage, elle est sans doute l'une de mes décisions qui fut la plus appréciée, mais la ville doit supporter le coût de vingt nouveaux fonctionnaires et des moyens qu'il leur faut.

De même, le domaine social n'a plus rien à voir avec ce qu'il était. Les centres communaux d'action sociale, succédant aux bureaux d'aide sociale, eux-mêmes héritiers des bureaux de charité, ne peuvent plus se contenter de secours aux indigents. C'est désormais une politique active qui est demandée aux municipalités, entraînant une floraison d'organismes dont les attributions se recourent parfois. La crise et l'exclusion ne cessent de multiplier les priorités et les interventions. Dans ma commune de 30 000 habitants, ce sont quatre quartiers qui ont fait l'objet d'équipements de proximité pour les adolescents, de recrutement d'animateurs spécialisés, d'éducateurs de rues.

La gestion du RMI, en liaison avec le département, les actions du Comité intercommunal de prévention de la délinquance, les subventions aux associations sociales qui se multiplient du fait des besoins, la volonté de jouer le jeu de l'insertion, quelles que soient ses difficultés (la mairie de Vichy et les associations paramunicipales emploient à ce jour près de 150 CES), tout cela entraîne une irrésistible ascension des dépenses sociales. Encore n'avons-nous pas à nous plaindre trop amèrement, les conseils généraux supportant l'essentiel des dépenses qui explosent littéralement en temps de crise.

Nouveau domaine également : celui de l'économie. Puisque les possibilités d'intervention des collectivités locales ont été élargies, puisque l'emploi est désormais la préoccupation essentielle d'un maire, le domaine où il sait qu'il sera largement jugé quelle que soit en réalité la faiblesse de ses moyens d'intervention, il lui faut investir. D'autant plus qu'une nouvelle donnée existe désormais entre les villes : la concurrence,

qui pousse à développer les pôles d'activité, les aides aux entreprises qui s'installent ou même à celles qui sont installées et menacent de s'établir ailleurs parce que des subventions les y attendent.

### *Le poids des nouvelles réglementations*

Sécurité, prévention, hygiénisme sont des traits marquants de notre fin de siècle. Leurs meilleures justifications ce sont leurs résultats, en terme de qualité ou d'espérance de vie, notamment. Mais le prix à payer est élevé. En 1989, quelques mois après ma prise de fonction, je découvre avec une désagréable surprise dans *Que choisir* ? que l'agglomération de Vichy est l'une des plus mal placées en France pour l'épuration des eaux usées. Sa station de traitement ne dépasse pas 20 % d'efficacité, le reste des effluents non traités est rejeté dans l'Allier. Quelle image pour une ville touristique et thermale... dont le surnom est « La reine des villes d'eaux ». Le syndicat intercommunal décide la construction d'une nouvelle station d'épuration, et son coût d'objectif est fixé à 45 millions de francs environ. Un an plus tard, une directive européenne est publiée, imposant de nouvelles normes auxquelles chaque pays doit se soumettre avant 1998. L'agence de l'eau Loire Bretagne attire notre attention. Un nouveau projet est élaboré. Le coût d'objectif avoisine désormais les 70 millions de francs. Nouvelles normes européennes également en matière d'élimination des déchets imposant désormais l'incinération des résidus terminaux. Elle doublera dans les cinq ans à venir le coût du traitement des ordures ménagères. Ne parlons même pas des normes de sécurité, pour lesquelles le « syndrome de Furiani » a traumatisé le pays tout entier. Là où auparavant les commissions de sécurité accordaient des tolérances ou des dérogations, au pire des délais, pour les mises en conformité, plus rien ne passe aujourd'hui. Attendez quelques mois pour appliquer une circulaire ministérielle prescrivant deux issues dans toutes les classes accueillant 20 élèves (et qui depuis des décennies n'en avaient qu'une) et vous verrez l'opposition se saisir du dossier, alerter les parents et l'inspecteur d'académie devant un risque dont personne n'avait pris conscience la veille de la circulaire et soudain devenu intolérable le lendemain. Personne ne pourra jamais faire le compte du nombre de manifestations sportives annulées, de terrains de sports, de théâtres ou de salles de réunions fermés depuis la catastrophe de Furiani. Tout cela est sans doute justifié, mais je suis certain que tous mes collègues qui, comme moi, savent que la gestion d'une ville consiste en permanence à choisir entre ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, auraient souvent préféré des échéances plus étalées.

### *Les charges des villes centres*

Les villes centres ont toujours eu la charge d'un certain nombre d'équipements au service de l'ensemble de leurs agglomérations. C'est une forme de solidarité. Mais on a vu, au cours des vingt dernières années, qu'elle aboutissait à des résultats paradoxaux : l'exode des habitants des villes centres vers la périphérie, plus résidentielle, aux loyers moins chers, aux impôts moins élevés, au point qu'aujourd'hui la solidarité envers des communes dont certaines sont désormais plus riches fait parfois naître des réflexions amères chez les maires des villes centres.

Quelques exemples : un habitant de Vichy, de Moulins ou de Montluçon – les trois principales villes de l'Allier, sièges de Centres de secours principaux – paie environ 400 F par an pour les services des sapeurs-pompiers ; un habitant des 300 autres communes de l'Allier, 50 F en moyenne...

En 1992, j'ai recruté un nouveau directeur pour le Conservatoire national de musique. Sa qualité et son efficacité ont fait passer le nombre d'élèves de 400 à 750 en trois ans. Plus de la moitié de ces élèves habitent les communes environnantes. Mais c'est la seule ville de Vichy qui supporte le déficit de 6 500 F par élève et par an. Faut-il réserver le Conservatoire aux seuls Vichyssois ? Est-ce bien le rôle des municipalités que d'assumer les enseignements artistiques ? Celui-ci ne devrait-il pas relever de l'Éducation nationale ? Autant de questions épineuses.

### *Des moyens de plus en plus difficiles à obtenir*

Quel maire pourrait aujourd'hui sérieusement envisager, pour faire face à l'ensemble de ses charges, d'augmenter sensiblement les impôts locaux en temps de crise économique ? Celui qui s'y risquerait serait de toute façon rapidement sanctionné par les électeurs. Pour ma part, j'ai pris l'engagement en 1989 de ne pas toucher au taux des impôts pendant toute la durée de mon mandat. Malgré les nombreux investissements réalisés et les nouveaux services créés, j'ai réussi à tenir cet engagement, au prix d'une gestion de plus en plus rigoureuse des services municipaux. J'avais prévenu néanmoins mes concitoyens que le prix d'un service augmenterait : celui de l'eau (dont Brice Lalonde, alors ministre de l'Environnement, avait annoncé qu'en cinq ans il doublerait en France). Je n'ai jamais reçu aucun courrier me remerciant de n'avoir pas touché aux impôts. Mais j'en ai reçu un certain nombre pour se plaindre du prix de l'eau, alors même que celui-ci est inférieur à la moyenne nationale.

Quant à l'emprunt, c'est bien sûr un impôt futur, et le tout est de savoir où est le point d'équilibre. Lorsqu'on reprend, comme je l'ai fait, la direction d'une ville qui avait depuis plus de vingt ans peu investi, la marge de manœuvre existe. Mais je l'ai désormais consommée et les taux d'intérêt actuels sont suffisamment dissuasifs pour inciter à la prudence.

Restent les concours de l'État. Les plaintes permanentes des élus locaux contre l'insuffisance de ces concours font partie des traditions. Aujourd'hui, ces plaintes sont malheureusement justifiées, sans qu'on puisse d'ailleurs faire de vrais reproches à ceux qui nous gouvernent. Lorsque l'endettement de la France atteint des sommets, lorsque le déficit du budget de l'État est de 300 milliards de francs, il n'y a pas d'autre moyen que de faire des économies. Et de les faire partager par tous : c'est ce que chaque ministre du Budget tente depuis quelques années. Les parlementaires – pour la plupart élus locaux – résistent de leur mieux. Ils ont réussi cette année à éviter la suppression du fonds de compensation de la TVA, suppression qui serait d'autant plus amère qu'elle pénaliserait ceux qui ont investi pour leurs communes. Mais, peu à peu, le bras de fer tourne inéluctablement au désavantage des collectivités locales. A Vichy, depuis 1992, la Dotation globale de fonctionnement, concours de l'État qui représente le tiers de nos ressources, a diminué chaque année en francs constants. Beaucoup de mes collègues attendent comme une bouffée d'oxygène la réforme de la fiscalité locale prévue depuis des années. Outre qu'aucun gouvernement n'a jusqu'à présent été suffisamment téméraire pour la réaliser, j'ai bien peur qu'elle ne soit qu'un miroir aux alouettes pour les finances locales, même si elle peut avoir par ailleurs d'autres vertus.

33

### *La difficulté de recruter des collaborateurs*

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 1989, j'avais fait campagne contre le maire sortant sur le thème « N'attendons plus ». Pourtant, malgré les nombreuses pressions de mes adjoints et de tous ceux qui m'avaient soutenu, je me suis abstenu, pendant un an, de prendre des décisions stratégiques. D'abord, parce que les désastres que font risquer des choix erronés nés de l'inexpérience sont à mes yeux beaucoup plus graves qu'un léger retard destiné à permettre la réflexion. Mais également parce que la tâche la plus urgente était à l'évidence le recrutement de collaborateurs compétents et efficaces. Je me suis vite rendu compte que c'était un véritable défi. Aujourd'hui où les barrières entre fonction publique d'État, fonction publique territoriale et secteur privé sont largement tombées, où de nombreux cadres de la fonction publique sont

sollicités par les grandes entreprises privées qui recherchent des collaborateurs connaissant bien les mécanismes de l'administration locale avec laquelle ils ont désormais besoin de dialoguer en direct, comment recruter à armes égales ? Les salaires publics sont faibles. Les primes et avantages de fonctions ? Ils sont sans doute aussi importants dans le privé, et les fonctionnaires d'État, contrôleurs de légalité, mettent de façon compréhensible un soin jaloux à ne permettre aucune dérogation qui donnerait aux fonctionnaires territoriaux un avantage dont eux-mêmes ne disposent pas.

34 Permettre aux fonctionnaires de cumuler activités publique et privée au sein d'associations paramunicipales, c'est ce que je croyais autorisé. J'ai eu la surprise d'apprendre de la chambre régionale des comptes que cet usage, pratiqué dans l'immense majorité des villes d'une certaine importance, est strictement réglementé et ne vaut qu'à titre d'exception. Il m'a fallu un an au total pour recruter les cadres indispensables pour accomplir l'objectif que je m'étais fixé. (J'ai d'ailleurs fait à cette occasion la même constatation que celle que j'avais pu faire en arrivant au gouvernement en 1986 : l'excellente qualité de très nombreux fonctionnaires et notamment de l'encadrement de la fonction publique, qu'elle soit d'État ou territoriale.) Mais quelles difficultés pour parvenir à ce résultat ! Encore faut-il y ajouter un problème mal résolu et qui, si j'en crois mes collègues maires ou présidents de conseils généraux et régionaux, est absolument généralisé : les difficultés de cohabitation entre élus et fonctionnaires. La gestion complexe qui est aujourd'hui celle d'une mairie, l'importance des dossiers, la qualité même des fonctionnaires requis pour les traiter ont indéniablement accru le rôle de ces fonctionnaires au détriment de celui des élus. Comment un adjoint, qui travaille par ailleurs et ne peut consacrer à sa délégation qu'un nombre d'heures restreint, surchargé de plus par les tâches de représentation, peut-il connaître les dossiers de sa délégation aussi bien que le cadre qui travaille dessus huit heures par jour ? Cette situation engendre des frustrations qu'il faut parfois beaucoup de diplomatie pour résoudre.

### *La désaffection du politique*

Le maire a longtemps résisté aux conséquences de l'éloignement croissant entre la classe politique et la société civile. A la différence des parlementaires et des ministres, sa présence quotidienne sur le terrain, son rôle de représentant de toute la collectivité, sa fonction de rassembleur au-delà ou à côté des partis en faisaient un personnage à part dans la vie

politique. C'est encore le cas, mais en partie seulement, et les maires ne me semblent pas devoir hélas être épargnés encore longtemps. La première raison tient paradoxalement à l'accroissement même de la démocratie municipale. En instaurant la représentation proportionnelle pondérée dans les conseils municipaux, la loi y a fait entrer l'opposition. C'est un gage de transparence et de débat, mais c'est en même temps l'introduction de la confrontation politique dans une enceinte jusqu'alors largement technique. Et l'image du maire s'en trouve politisée, donc, de nos jours, dévalorisée.

En deuxième lieu, l'une des principales raisons du discrédit des politiques tient sans doute largement aujourd'hui au sentiment de leur croissante inefficacité, de leur croissante impuissance à faire bouger les choses. Et c'est par contraste cette aptitude qui distinguait le maire. Mais les situations sur lesquelles il n'a pas ou peu de prises se multiplient : petite délinquance, chômage, marginalité...

35

Enfin, et c'est sans doute le plus grave, les « affaires » qui ont participé au déclin de la classe politique au cours des dernières années ont surtout concerné des maires, puisque c'est à partir des marchés publics que la corruption peut s'installer. Et le doute est là désormais. Doute que certains opposants peu scrupuleux ne se privent pas d'exploiter. Délations, dénonciations, calomnies se multiplient à un degré dont on ne se rend sans doute pas bien compte, car la plupart d'entre elles sont tellement invraisemblables qu'elles ne dépassent pas le stade de la rumeur. Mais il arrive que certaines rencontrent des journalistes complaisants à la recherche du scoop. L'effet est alors dévastateur. A plusieurs reprises au cours de mon mandat, j'en ai été victime, toujours lors des campagnes électorales. Les démentis sont difficiles à obtenir car la presse n'aime pas se déjuger et les plaintes en diffamation n'aboutissent que bien après que le mal a été fait.

## L'INTÉRÊT D'UNE FONCTION PORTEUSE DE PROJETS

Si les lois de décentralisation de 1983 ont largement transformé les maires administrateurs en gestionnaires, elles ont également fait d'eux des porteurs de projets pour leur ville, et c'est sans doute ce qui fait, aujourd'hui plus que jamais, la principale originalité de ce mandat par rapport aux autres. C'est la réalisation de ces projets de ville, couplée à la montée en puissance des médias et à la personnalisation qu'elle implique, qui fait qu'aujourd'hui le grand public est capable d'associer immédiatement le nom d'un maire et celui d'une ville – pour les plus

grandes évidemment – et qui renforce l'identification que l'on pourrait presque qualifier de charnelle d'un homme et d'une cité.

### *Définir son projet*

Si j'ai été élu maire de Vichy en 1989, contre le maire sortant, ce n'est pas pour des raisons politiques : nous appartenions au même camp. Ce n'est pas parce que mon prédécesseur était déconsidéré : honnête homme et homme honnête, il présidait aux destinées de la cité depuis vingt-deux ans et jouissait d'une bonne réputation. Les taux d'imposition n'avaient rien d'excessif, la qualité de la vie dans la ville n'avait pas à rougir des comparaisons.

36 Il n'y avait qu'un seul problème, mais il était de taille : le déclin continu d'une cité touchée en son cœur même par l'évolution de l'histoire et des modes. Station touristique la plus en vogue de l'entre-deux-guerres, « reine des villes d'eaux » dont la richesse fabuleuse lui venait en quatre mois seulement chaque année de curistes fortunés venus des quatre coins du monde et surtout des colonies françaises, Vichy fut une victime indirecte de la décolonisation qui supprima immédiatement la plus grande partie de sa clientèle.

Quelques chiffres expliquent ce déclin mieux que de longs développements : un nombre de curistes passé de 60 000 dans les années cinquante à 12 000 en 1988, une population passée de 35 000 à 28 000 habitants entre les recensements de 1975 et 1989, un taux de chômage record. Face à ce déclin, qu'elle avait tenté d'amortir de son mieux pendant tant d'années mais qui continuait, l'équipe sortante n'était plus susceptible de mobiliser les citoyens.

Pendant de nombreuses années, ceux-ci n'avaient d'ailleurs pas pris conscience de l'ampleur de ce déclin, mais, brusquement, il devenait évident, comme devenait évident le symbole d'une nouvelle équipe pour un nouveau projet.

Ce projet n'était pas facile à définir. Outre les multiples avis et conseils contradictoires, le choix se résumait à une alternative simple : fallait-il changer radicalement d'orientation et lancer la ville dans de nouveaux domaines de compétence ou fallait-il au contraire tenter de retrouver l'excellence dans nos activités traditionnelles ? La réponse fut rapidement évidente : à moins de moyens pharaoniques, on ne peut faire table rase de deux mille ans d'histoire et de tradition. Tenterait-on de le faire qu'on se heurterait à des obstacles majeurs. Et les arguments qui poussaient à la deuxième solution s'imposaient à l'esprit pour les mêmes raisons que celles qui permettaient d'analyser le déclin. Si la mode a



poussé irrésistiblement depuis trente ans les touristes vers la mer, si certaines formes de cures sont devenues désuètes, en revanche tout indique que de nouvelles tendances se font jour dans nos sociétés : forme, santé, beauté, entretien du corps, prévention du vieillissement, loisirs, sports, congrès, environnement, besoin d'une nature préservée : ce sont précisément les points forts de Vichy depuis toujours. Et l'objectif était simple à fixer : refaire de Vichy une des grandes stations européennes de la forme, de la santé, de la beauté et des loisirs. Mais à cela une condition : remettre la réalité et l'image de la ville au goût du jour. Ce projet a occupé presque entièrement à lui seul les six années de mon mandat. Un plan de relance thermal, entre l'État, son concessionnaire, le conseil général et la ville, signé par mon prédécesseur juste avant l'élection, a été intégralement réalisé. Les installations thermales de Vichy sont désormais les plus modernes d'Europe et un centre de soins, de très haut de gamme à destination d'une clientèle internationale, s'est ajouté aux thermes traditionnels. L'hôtellerie devenue désuète (plus un seul quatre étoiles ; 750 chambres avec salle de bains, sur un total de 4 000) a été entièrement restaurée. La moitié de la voirie de la cité a été refaite à neuf, dont les rues et places du centre ville totalement rénovées et rendues aux piétons, les complexes sportifs modernisés, l'Opéra restauré et dans les sous-sols de son site prestigieux un centre de congrès est en train de naître. Un parc d'activités industrielles intercommunal est en train de voir le jour dans une commune de l'agglomération.

37

Pendant plusieurs années la ville de Vichy n'a été qu'un immense chantier. Plus d'un milliard et demi de francs y ont été investis. Et les contraintes ont été grandes, tant pour les habitants que pour les commerçants ou les hôteliers. Malgré les manifestations d'irritation normales en pareil cas, malgré les inquiétudes (la ville va se ruiner...), malgré les critiques (mégalo manie), j'ai le sentiment que mes concitoyens ont accepté ces changements radicaux avec beaucoup de patience et de confiance.

Je crois que cette patience et cette confiance tenaient à une raison principale : le sentiment d'assister à la réalisation d'un projet annoncé avec un objectif défini. Aujourd'hui, les investissements sont pratiquement terminés et l'une de mes principales fiertés est de m'entendre dire que cette ville a été totalement rajeunie, dans le respect de son cachet antérieur. Les chiffres sont encourageants : 25 000 nuitées de congrès contre 3 000 en 1990, 5 000 curistes supplémentaires dès l'année de l'ouverture du nouveau centre de soins, un doublement des spectateurs à l'Opéra et au centre culturel, de nombreuses manifestations et stages

sportifs nationaux et internationaux. Et, surtout, une diminution du chômage de 2,8 % de 1993 à 1994, alors qu'il continuait à augmenter en France.

### *Communiquer son projet*

Un projet qui n'entraîne pas l'adhésion est voué à l'échec, ou au minimum à l'indifférence. Il est aussi important pour un maire de convaincre que de prévoir l'avenir. C'est sans doute dans ce domaine que j'estime avoir rencontré les plus grandes difficultés. Non parce qu'il est intrinsèquement très complexe mais parce que, par nature, je ne suis pas spécialement un homme de communication. Or cette communication était particulièrement nécessaire à Vichy. Les Bourbonnais sont des gens sérieux, travailleurs et dignes de confiance. Mais ils ont une particularité qui frappe souvent dès l'abord le visiteur : ils sont pessimistes. Et les Vichyssois ont d'autant plus de raisons de l'être que, de 1950 à 1986, les dirigeants successifs de la société chargée de gérer le thermalisme ont élaboré de nombreux plans de relance qui n'ont malheureusement jamais réussi à enrayer le déclin. Lorsque je suis devenu secrétaire d'État en 1986, je ne supportais pas au début de faire plusieurs fois le même discours, ou des discours très voisins, à des auditoires différents. Mon directeur de cabinet m'a alors appris qu'un des rôles essentiels d'un ministre est de répéter inlassablement les mêmes choses, et j'ai rapidement compris que c'était nécessaire. Ceci est tout aussi exact pour un maire. Il y a aujourd'hui à Vichy quinze comités de quartiers dont chacun organise chaque année son assemblée générale en ma présence. C'est sans doute le meilleur exercice possible de démocratie directe. Bien sûr, la répétition des questions sur les nids-de-poules, les trottoirs à refaire ou les lampadaires à réparer est parfois frustrante. Mais outre qu'elles permettent aux services techniques, également présents, de savoir ce qui cloche et qu'ils peuvent n'avoir pas remarqué, ces réunions permettent de répéter sans cesse le projet de la ville, d'en mesurer chaque année les étapes et de montrer que l'on tient ses engagements.

La communication écrite est pour moi source de plus d'interrogations. Je n'éditione en tout et pour tout qu'une courte lettre du maire de 8 pages, trois ou quatre fois par an. Je suis extrêmement frappé de constater que de nombreuses villes de la taille de la mienne éditent des revues mensuelles de 40 ou 60 pages en quadrichromie. Je serais pour ma part incapable de trouver dans mon budget les sommes nécessaires tant à l'impression qu'à la rémunération des équipes nécessairement étoffées pour de telles réalisations. Et si je disposais de telles sommes, je crain-

drais de me voir reprocher de telles dépenses par mes électeurs. Sans doute ai-je tort. Sans doute ne suis-je pas assez attentif aux particularités d'une société où tout est devenu communication. C'est aussi parce que j'incline à penser que l'aboutissement des projets est la meilleure des communications. Si j'ai tort, mes électeurs me le feront savoir dans quelques mois et choisiront un autre homme ou une autre femme pour un autre projet. Dans le cas contraire, si, comme je l'espère, ils renouvellent leur confiance à l'équipe qui m'accompagne, nous poursuivrons ensemble pour six ans celui que je leur ai proposé pour la première fois en 1989 et qu'il faut désormais continuer, tant l'histoire d'une ville, comme celle des hommes, est un perpétuel recommencement.